

PROCÈS-VERBAL DU 29 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BADAIRE, Maire, qui a ouvert la séance à 18h30.

PRÉSENTS	ABSENTS	POUVOIR à
Jean-Claude BADAIRE		
François VERNEREY		
Mauricette ODRY		
Jean-Claude BERGEVIN		
Brice LEMAIRE		
Ameline RODRIGUES		
	Flavien PAILLER	Ameline RODRIGUES
Sandrine RIMBAULT		
Stéphanie BEZARD		
Renaud DELANNOY		
Katia BOUCHARD		
Date de la convocation	Date d'affichage	Secrétaire de séance
24 Juin 2026	24 Juin 2026	Katia BOUCHARD

Décisions du Maire 2026

07-MIDOU : Elagage et abattage de pins rue de Rochefort pour un montant de 580.00 € HT

08-Achat d'un frigo : achat d'un frigo à Super U pour l'école d'un montant de 108.32 € HT

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 28 Mai 2026 :

Il est donné lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 28 Mai 2026 qui est adopté à l'unanimité sans observation et signé par Monsieur le Maire et la secrétaire de séance Katia BOUCHARD.

2026-29-06-01 Demande de subvention DEPARTEMENT Volet 3 : Création de chicanes Rue des Affilards

ANNULE ET REMPLACE 2025-07-01-03

Suite à la facture définitive de la société HODEAU FRÈRES pour les travaux d'installation de chicanes Rue des Affilards, il s'avère nécessaire de refaire la délibération et notamment son plan de financement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département au titre du Volet 3 et de la communauté de Communes au titre de fonds de concours.
- D'adopter le plan de financement ci-dessous :

Dépenses (€)	H.T.	T.T.C.	Recettes (€)	%	H.T
Travaux	6 738.00 €	8 085.60 €			
			Département Volet 3	50 %	3 369.00 € HT
			ComCom (FDC) estimatif Suite facture définitive	*Acompte versée de 1 469.50 € reste 215 €	1 684.50 € HT de 3 369.00 €
			AUTOFINANCEMENT		1 684.50 € HT
Total	6 738.00 €	8 085.60 €	Total		6 738.00 € HT

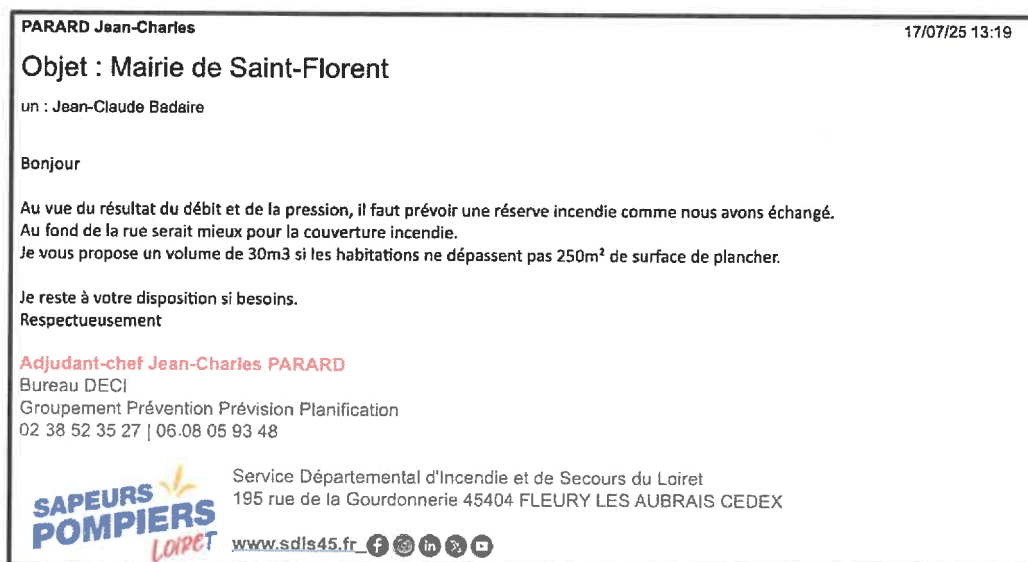
(*) La communauté de communes du val de sully a déjà versé un acompte de 1 469.50 € suite au dossier déposé de 2025 pour un fond de concours d'un montant de 2 939.00 € (devis de 2025 à 11 756.80 € HT)
Il s'avère que la facture définitive est d'un montant de 6 738.00 € HT. Le fond de concours est donc modifié :
1 684.50 – 1 469.50 = 215 € restant.

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier,
- De charger Monsieur le Maire de toutes les formalités

2026-29-06-02 DEMANDE DE SUBVENTIONS BACHE RUE DU GUÉ

ANNULE ET REMPLACE DELIBERATION 2025 – 12-11-02

Pour conformité suite au mail ci-dessous de l'Adjudant-chef Jean-Charles PARARD :



Monsieur le Maire informe le conseil Municipal que deux devis ont été établi pour l'installation d'une bâche incendie Rue du Gué, qui permettra de couvrir toute la zone :

Entreprise	Travaux	Tarif H.T.
SARL HODEAU FRERES	Citerne souple incendie de 30m ³	5 889.20 € HT
ENTREPRISE MITTEAU	Citerne souple incendie de 30m ³	8 590.00 € HT

Le Conseil Municipal, après étude des devis, décide à l'unanimité de ses membres présents :

- De retenir le devis de la SARL HODEAU pour un montant de 5 889.20 € HT
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département (VOLET 3BIS) et de la Communauté de Communes du Val de Sully (Fonds de Concours)
- D'adopter le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	H.T.	T.T.C.	Recettes (€)	%	H.T
Travaux	5 889.20 €	7 067.04 €	Département (volet 3bis)	80 %	4 711.36 €
			AUTOFINANCEMENT suite Département		1 177.84 €
TOTAL	5 889.20 €	7 067.04 €	TOTAL		5 889.20 €

➤ **SI PAS RETENU SUR VOLET 3bis (FAPO)**

Dépenses	H.T.	T.T.C.	Recettes (€)	%	H.T
Travaux	5 889.20 €	7 067.04 €	ComCom (FDC) 50 %	50 %	2 944.60 €
			AUTOFINANCEMENT Suite FDC		2 944.60 €
TOTAL	5 889.20 €	7 067.04 €	TOTAL		5 889.20 €

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier,
- De charger Monsieur le Maire de toutes les formalités

**2026-29-06-03 RENOUVELLEMENT CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU SERVICE COMMUN
D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE SULLY**

Une convention régie la relation entre le service instructeur de la Communauté de Communes du Val de Sully et les communes membres.

Ce document expose les missions qui incombent au service instructeur et celles qui relèvent de la commune.

Cette dernière est renouvelée à chaque nouvelle élection du Conseil Communautaire. Par conséquent, à la suite des élections du printemps dernier, il convient de reconduire cette convention. Cette convention a été débattue en Conseil Communautaire du 9 mars dernier.

L'arrêté de délégation de signature est à renouveler également.

L'existence d'un tel service permet la mutualisation des moyens humains et matériels. Elle n'emporte pas transfert de compétence, le Maire restant seul compétent pour délivrer ou refuser de délivrer les autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols.

L'instruction des autorisations et actes précités est effectuée par le service mutualisé d'instruction sous l'autorité fonctionnelle du Maire concerné.

L'existence d'un pôle professionnel mutualisé permet de garantir la fiabilité des décisions proposées aux élus avec une maîtrise de la gestion des délais et une égalité de traitement des administrés du territoire.

Le recours à un service instructeur présente également un double intérêt pour la bonne organisation des services, en permettant, d'une part, la mutualisation des compétences ouvrant la voie à une expertise juridique et urbaine solide, et d'autre part, de mutualiser les coûts de fonctionnement.

La présente convention a pour objet de définir les modalités de la mise à disposition du service instructeur mutualisé, placé sous la responsabilité de son Président, au profit de la commune, représentée par son Maire, autorité compétente pour délivrer les autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol au nom de la commune (sont donc exclus les actes listés à l'article L.422-2 du CU).

La présente convention vise à définir des modalités de travail en commun entre le Maire, autorité compétente, et le service instructeur.

Le Conseil Municipal, après lecture de la convention, valide à l'unanimité de ses membres présents le renouvellement de cette convention, qui sera jointe à la délibération.

2026-29-06-04 DEVIS FEU ARTIFICE POUR LE 15 AOÛT

L'entreprise BELLIER a fait parvenir le devis comme chaque année, pour le feu d'artifice qui se déroulera le 15 Août au bord de l'étang communal.

Le devis pour le feu d'artifice et la sonorisation s'élève à 3 419.47 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de retenir le devis.

Et autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention à la Communauté de Communes du Val de Sully (fête de village).

2026-29-06-05 SUBVENTION AU COMITÉ DES FÊTES POUR LE 14 JUILLET

L'association du comité des fêtes sollicite une subvention pour la fête qui aura lieu le Samedi 14 Juillet au bord de l'étang communal.

La facture d'achat pour les jouets et autres activités qui seront mis à disposition pour les enfants est d'un coût de 349 € TTC

Le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents, vote pour l'attribution d'une subvention de 350 €.

INFORMATIONS DIVERSES :

DRFIP fiabilisation des bases fiscales : la trésorerie propose à la commune de mettre en place une démarche partenariale avec eux, afin de mettre à jour les biens et de fiabiliser les éléments de confort des biens des administrés de la commune, dans un objectif d'équité fiscale et pour améliorer les ressources communales. Le conseil est pour cette démarche avec la DRFIP.

Problème buse au lieudit Les anglonnières : La buse située entre la route départementale (D54) et le chemin vers les écuries des anglonnières est en mauvais état et semble effondrée. Ce dysfonctionnement entraverait l'écoulement normal des eaux. La personne en charge des rivières à la CDC souhaite rencontrer des élus pour faire le point sur ce problème.

Prêt minibus CDC Val de Sully : Monsieur le maire a contacté la CDC pour savoir s'il serait possible de prêter un minibus pour faire le tour de la commune avec la nouvelle équipe afin de visualiser les écarts et autres. Le prêt serait possible à partir de la rentrée de septembre.

Etude diagnostique des réseaux de collecte : Suite au rapport de synthèse du système d'assainissement établi par Mr MOUGEL de CAP LOIRET, il est préconisé de réaliser une étude diagnostique des réseaux de collecte.

Point sur le dossier de l'école : suite au rendez-vous avec l'architecte Mr CHOLET, le DCE (document de consultation des entreprises) est en cours. Les travaux devraient débuter en Novembre, il convient donc de voir avec le SIIS (syndicat intercommunal d'intérêt scolaire) pour mettre les enfants de l'école de St Florent à St Gondon à partir des vacances de la Toussaint.

France Services : Suite à la réunion du 22 juin à la maison pour tous, Mr le Maire informe qu'une permanence France Services va être envisagée à la mairie.

Conduite canicule : suite aux fortes chaleurs des dernières semaines, un registre de canicule a été mis en place à la mairie, les personnes recensées ont été contactées par la mairie.

Contrat technique : il est envisagé de prendre une personne pour palier au remplacement d'un agent du service technique pendant les vacances d'été, afin d'assurer l'arrosage, la tonte ou encore le contrôle du château d'eau, et d'assurer la continuité du service public.

Dépôt de pain : Mme ODRY informe que la boulangerie de Saint-Gondon vas fermer au 31 Juillet, il n'y aura probablement plus de dépôt de pain sur la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h35.

Katia BOUCHARD
Secrétaire de séance



Jean-Claude BADAIRE
Maire

